

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet EARL BUS sur la commune principale de l'AIOT la bonnefantière 61700 LONLAY L ABBAYE.**

**La référence de votre dossier est A-3-1QAC6TLN et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 31/03/2023 à 11h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **48214254400030**

Organisme : **NASKEO ENVIRONNEMENT**

Nom : **MARTIN-SISTERON**

Prénom : **florence**

Fonction : **Responsable études réglementaires**

### Personne morale

N° SIRET **40255303600029**

Raison sociale **EARL BUS**

Forme juridique **Exploitation agricole à responsabilité limitée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**LA BONNEFANTIERE**

**61700 LONLAY L ABBAYE**

### Signataire

Nom : **BUS**

Prénom : **Martin**

Qualité : **Gérant**

## Référent

Nom : **martin-sisteron**

Prénom : **florence**

Fonction : **Responsable études réglementaires**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **EARL BUS**

Description des activités :

**La méthanisation est une digestion anaérobie, ou fermentation méthanique, qui transforme la matière organique en digestat, méthane et gaz carbonique par un écosystème microbien complexe fonctionnant en absence d'oxygène. La méthanisation permet d'éliminer la pollution organique tout en consommant peu d'énergie, en produisant peu de boues et en générant une énergie renouvelable : le biogaz. L'unité de méthanisation EARL BUS permettra de valoriser 10 950 t/an dans le gisement prévisionnel de matières brutes par an (seuil maximum du régime déclaration 30 t/j), selon le process dit « infiniment mélangée ». Ce projet s'inscrit dans une démarche de diminution de l'impact des activités agricoles sur l'environnement. En plus de l'énergie produite, l'unité restitue également un digestat brut riche en éléments fertilisants. - Digestat solide (26 %MS) sera géré conformément au CDC DIG - Digestat liquide (7,1 %MS) sera géré conformément au CDC DIG Le biogaz produit par la méthanisation sera injecté, après épuration et contrôle, dans le réseau de distribution de gaz naturel géré par GrDF. Le site de EARL BUS est localisé dans le département de l'Orne (61) sur la commune de LONLAY L' ABBAYE. Les équipements la composant sont : - une cuve de méthanisation - une cuve de stockage de digestat liquide - une plateforme de stockage de digestat solide - des ouvrages de stockage d'intrant (cuve, fumière et silos) - un pont bascule - une réserve incendie - des ouvrages de gestion de l'eau - une aire de lavage - une torchère - une chaudière - un épurateur biogaz - une zone de rétention L'installation produira 125 Nm<sup>3</sup>/h de biogaz à environ 55% de méthane, soit une capacité d'injection de 65 Nm<sup>3</sup>/h de Biométhane. Le biogaz produit est valorisé en biométhane afin d'être injecté sur le réseau de distribution de gaz naturel.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

## Localisation de l'installation

### la bonnefantière

61700 LONLAY L ABBAYE

X : 426920

Y : 6846356

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	2781-1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 29 t/j	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

## Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**les digestats seront gérés conformément au CDC DIG**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

## Disposition en cas de sinistre

Précisez : **bassin**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**bassin de gestion des eaux pluviales**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

**GUNenv - Mandat de depot D BUS.pdf**

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**2023-01-31 Naskeo - Plan masse - Réf LONL-PM-230131-A-XXX.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**2023-01-31 Naskeo - Plan masse - Réf LONL-PM-230131-A-XXX.pdf**